

## Commune de MONFERRAN-SAVÈS

## SÉANCE DU 25 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT-CINQ MARS à vingt heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 20 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil, sous la présidence de Madame le maire.

**ÉTAIENT PRESENTS** : M. Bertrand BESSE, M. Gêrôme BEYRIES, Mme Sandrine BOUSSES, M. Raymond LABORDE, M. Bernard MAGNE, Mme Audrey PEQUIGNOT, M. Arnaud SEGUIN, M. Michel TOURON, Mme Maryelle VIDAL, et M. Cédric WIECZOREK.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Fabien LECHES, M. Frédéric SOULES.

**ABSENTS** : M. Jean DELIX

**SECRETAIRE** : Mme Audrey PEQUIGNOT

**NOMBRE DE CONSEILLERS** :

- en exercice : **treize**
- quorum : **sept**
- présents : **dix**
- votants : **onze** (M. Frédéric SOULES a donné pouvoir à M. Bernard MAGNE)

**ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 19/02/2024
- Approbation du compte de gestion 2023
- Approbation du compte administratif 2023
- Affectation des résultats 2023 au budget 2024
- Taux des impôts locaux 2024
- Budget primitif 2024
- Travaux de voirie 2024
- Création d'un boulo-drome : présentation d'un devis
- Toit de l'Eglise de Garbic : présentation des devis
- Appartement Ancienne Poste - fenêtres : présentation de devis
- Terrain de Football – Fonds de concours demandé par la CCGT
- Informations et questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30 avec un nombre de présents de 9 et de votants de 10. Monsieur Beyries arrive en cours de séance, le nombre de présents est dès lors de 10 et de votants de 11.

## Approbation du PV du conseil municipal du 25 mars 2024

### PAS DE DÉLIBÉRATION

Le PV du conseil municipal du 25 mars 2024 rédigé par Madame Audrey PEQUIGNOT est adopté à l'unanimité des membres présents.

### Approbation du compte de gestion 2023

#### Délibération n°2024-011 approuvant le compte de gestion 2023

Vote : OUI à l'unanimité (10 voix)

**Le conseil municipal,**

**vu** le code général des collectivités territoriales ;

**considérant** que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le comptable public de Auch et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune ;

**considérant** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable ;

**après en avoir délibéré,**

**approuve** le compte de gestion 2023.

### Approbation du compte administratif 2023

#### Délibération n°2024-012 Approuvant le compte administratif 2023

Vote : OUI à l'unanimité (9 voix POUR)

Madame le maire se retire et le conseil municipal désigne monsieur Bernard Magne, 1<sup>er</sup> adjoint, pour présider la séance.

Monsieur Bernard Magne présente le bilan de l'année 2023.

Compte administratif 2023	Rappel de 2022	2023
Dépenses de fonctionnement	1 278 852,91 €	693 327.37 €
Dépenses d'investissement	627 274,33 €	295 823.80 €
Restes à réaliser	/	34 196.40 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 906 127,24 €</b>	<b>989 151,17 €</b>
Recettes de fonctionnement	1 577 537.67	1 037 819.03 €
Recettes d'investissement	672 830.86	291 065.20 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 250 368,53 €</b>	<b>1 328 884,23 €</b>

## Réalisations nettes

Rappel réalisations nettes 2022

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalizations de l'exercice 2022	Fonctionnement	1 278 852,91 €	1 577 537,67 €	+ 298 684.76 €
	Investissement	627 274,33 €	672 830,86 €	+ 45 556.53 €

Réalizations nettes 2023

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalizations de l'exercice 2023	Fonctionnement	693 327.37	780 681.47	+ 87 354.10
	Investissement	295 823.80	291 065.20	- 4 758.60

Les réalisations nettes de l'exercice 2023 présentent un résultat excédentaire en fonctionnement et un résultat déficitaire en investissement.

**Le conseil municipal,**

**après en avoir délibéré,**

**prend acte des résultats** qui se résument comme suit :

### La section de fonctionnement

Réalizations nettes fin 2023 : un excédent de 87 354.10 € (780 681.47 – 693 327.37)

Report de l'exercice 2022 : 257 137.56 €

257 137.56 + 87 354.10 € = 344 491.66 €

**344 491.66 € = excédent de fonctionnement 2023**

### La section d'investissement

Réalizations nettes fin 2023 : 295 823.80 € - 245 508.67 €. = un déficit de – 50 315.13€

Report de l'exercice 2022 : 45 556.53 €

45 556.53 - 50 315.13 = - 4 758.60

**4 758.60 € = déficit d'investissement**

**Les Restes à Réaliser de 2023** : 34 196.40 €

4 758.60 € - 34 196.40 € = - 38 955.00 €

**- 38 955.00 € = Déficit d'investissement réel 2023**

**constate** que les écritures comptables sont conformes aux indications portées au compte de gestion,

**reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

et **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## Affectations des résultats 2023 au budget 2024

**Délibération n°2024-013** affectant les résultats 2023 au budget primitif 2024

Vote : OUI à l'unanimité (10 voix POUR)

Monsieur Bernard Magne, premier adjoint délégué aux finances rappelle les résultats 2023 :

### Le fonctionnement

Réalizations nettes fin 2023 : un excédent de 87 354.10 € (780 681.47-693 327.37€)

Report de l'exercice 2022 : 257 137.56€

257 137.56 + 87 354.10 = 344 491.66€ = résultat de fonctionnement au 31 décembre 2023

### L'investissement

Réalisations nettes fin 2023 : un déficit de - 50 315.13 € (295 823.80 - 245 508.67€).

Report de l'exercice 2022 en recettes = 45 556.53€.

45 556.53 - 50 315.13 = - 4 758.60€.

- 4 758.60€ = résultat d'investissement au 31 décembre 2023.

**Les Restes à Réaliser 2023** : 34 196.40€

- 4 758.60€ - 34 196.40€ = - 38 955.00€

- 38.955.00 € = besoin de financement de la section d'investissement

Et préconise le report suivant :

#### Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice **2023**

qui est égal à la ligne « résultat » du compte de gestion (page 16)

A

87 354,10

Report à nouveau

qui est égal au solde créditeur "110" du compte de gestion (page 38)

B

257 137,56

**\* Résultat de fonctionnement cumulé**

**A + B** 344 491,66

#### Section d'investissement

Solde d'exécution

(avec les résultats antérieurs)

	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser	34 196,40	0

Solde des Restes à réaliser

C

- 4 758,60

D

- 34 196,40

E

**C + D** - 38 955,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide d'affecter** au budget primitif 2024 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

1° couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant

au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en la somme de

F

38 955,00

2° le surplus (A + B - F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté

sur la ligne budgétaire 002 "Excédent de fonctionnement reporté"

305 536,66

Soit :

Inscription de 305 536,66 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)

Inscription de - 4 758,60 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté déficit)

Inscription de 38 955,00 € au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

## Taux des impôts locaux 2024

### Délibération n°2024-014 Fixant les taux d'imposition pour 2024

Vote : OUI à l'unanimité (10 voix POUR)

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux d'impositions directes perçues à leur profit.

Monsieur Magne, premier adjoint, rappelle que la taxe d'habitation étant supprimée, elle s'applique uniquement aux résidences secondaires ainsi qu'aux logements vacants.

	Base d'imposition prévisionnelles 2024	Taux actuels	Produit attendu en 2023 à taux constants
Taxe foncière sur le bâti	543 000	<b>62,35%</b>	338 561 €
Taxe foncière sur le non bâti	68 600	<b>84,05 %</b>	57 658 €
Taxe d'habitation (uniquement pour les logements secondaires ou vacants)	76 700	<b>16,16%</b>	12 395 €
<b>TOTAL</b>			<b>408 814 €</b>

Au produit attendu de 408 814 € il faut ajouter 6 998 € d'allocations compensatrices et 27 668 € au titre de la taxe sur les pylônes, et déduire 78 938 € (effet du coefficient correcteur).

Le montant total prévisionnel attendu en 2024 au titre de la fiscalité directe locale est de :

- 364 542 € (408 814 + 6 998 + 27668 – 78 938)

Ce montant sera réparti ainsi :  
329 876.00 au titre des impôts directs  
27 668.00 au titre de la taxe sur les pylônes électriques  
6 998.00 au titre de la compensation exonération TF

Le conseil municipal, considérant l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

après en avoir délibéré, **décide de maintenir à l'identique** pour 2024 les taux suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 62,35 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84,05 %.
- taxe d'habitations (résidences secondaires et logements vacants) : 16,16 %

## Budget primitif 2024

### Délibération n°2024-015 adoptant le budget primitif 2024

Vote : OUI à l'unanimité (10 voix POUR)

Monsieur Bernard Magne présente le projet de Budget Primitif 2024.

## PROPOSITION BUDGET 2024 / SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES PRÉVISIONNELLES 2024	Rappel Budget 2023	Propositions 2024
Atténuation des charges	5 500,00 €	5 500,00 €
Produits des services, domaine et ventes divers	73 830,00 €	74 600,00 €
Impôts et taxes	410 190,00 €	423 544,00 €

Dotations, subventions et participations	238 747,94 €	255 703,00 €
Autres produits de gestion courante	23 052,84 €	13 903,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	257 137,56 €	305 536,66 €
Dépenses imprévues	45 191,43 €	- €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 632,00 €	7 594,91 €
<b>TOTAL recettes prévisionnelles</b>	<b>1 059 281,77 €</b>	<b>1 086 381,57 €</b>

<b>DEPENSES PRÉVISIONNELLES 2024</b>	<b>Rappel Budget 2023</b>	<b>Propositions 2024</b>
Charges à caractère général	307 020,08 €	482 840,02 €
Charges de personnel et frais assimilés	280 840,00 €	283 780,00 €
Atténuation de produits	51 800,00 €	30 806,00 €
Autres charges de gestion courante	232 520,00 €	106 704,00 €
Charges financières	22 100,00 €	18 073,00 €
Charges exceptionnelles	2 000,00 €	1 000,00 €
Dotations provisions semi-budgétaires	23 837,17 €	12 000,00 €
Virement à la section d'investissement	105 343,28 €	44 986,86 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 755,17 €	106 191,69 €
<b>TOTAL dépenses prévisionnelles</b>	<b>1 112 215,70 €</b>	<b>1 086 381,57 €</b>

## PROPOSITION BUDGET 2024 / SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>RECETTES PRÉVISIONNELLES 2024</b>	<b>Rappel du budget 2023</b>	<b>Proposition 2024</b>
Dotations, fonds divers et réserves	55 705,58 €	248 747,97 €
Subventions d'investissement reçues	24 256,13 €	171 681,00 €
Excédent d'investissement reporté	61 923,87 €	0,00 €
Virement de la section de fonctionnement	105 343,28 €	44 986,86 €
Produits des cessions d'immobilisation	3 653,00 €	123 450,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 542,17 €	106 191,69 €
Opérations patrimoniales	60 648,00 €	0,00 €
<b>TOTAL recettes prévisionnelles</b>	<b>394 072,03 €</b>	<b>695 057,52 €</b>

<b>DEPENSES PRÉVISIONNELLES 2024</b>	<b>Rappel du budget 2023</b>	<b>Proposition 2024</b>
Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
Emprunts et dettes assimilés	40 230,60 €	39 764,01 €
Immobilisations incorporelles	51 000,00 €	51 000,00 €
Subventions d'équipement reçues	39 996,55 €	11 040,00 €
Immobilisations corporelles	260 955,50 €	580 900,00 €
Opérations d'ordre, de transfert entre sections	5 632,00 €	7 594,91 €
Opérations patrimoniales	60 648,00 €	0,00 €
Déficit d'investissement reporté	0,00 €	4 758,60 €
<b>TOTAL dépenses prévisionnelles</b>	<b>458 462,65 €</b>	<b>695 057,52 €</b>

## Liste des projets prévus au budget 2024

En fonctionnement		En investissement	
Voirie : Point à temps	9 000,00€	Études pour l'accès scolaire	51 000,00€
		Eglise Saint-Louis : toiture – électricité	197 932,00 €
		Re végétalisation école – parking	13 000,00 €
		Sécurisation centre bourg	9 000,00 €
		Eglise Saint-Martin Garbic – Travaux à hauteur du leg	182 857,97 €
		Boulodrome	6 000,00 €
		Fenêtre logement Ancienne Poste	25 000,00€
		Enfouissement Réseaux – provision	20 000,00 €
		Voirie 2024	40 266,00 €
		Parking	7 000,00 €
		Restes à réaliser de 2023 : Toilettes SdF – Voirie programme 2023	34 196,30 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **adopte** le budget arrêté à la somme de :

1 086 381,57 euros en section de fonctionnement,

695 057.52 euros en section d'investissement,

soit un total de 1 781 439.09 euros.

- **valide** la liste des projets inscrits au budget ainsi que leur estimation.

### Travaux de voirie 2024 – Présentation des devis

**Délibération n°2024-016** adoptant le programme de voirie 2024

Vote : OUI à l'unanimité (11 voix POUR)

Monsieur Gérôme BEYRIES arrive en cours de Séance. Le nombre de présents est de 10 et celui de votants de 11.

Monsieur Arnaud SEGUIN, 2<sup>e</sup> adjoint en charge de la voirie

**RAPPELLE** au conseil municipal que lors de la séance du 15 janvier dernier par délibération n° 2024-001, il avait été traité le sujet sur le programme de voirie pour l'année et le dossier de demande de subvention DETR pour les travaux de voirie hors intra-muros.

**PRESENTE** le programme de voirie :

Reprise de :

- Parking du boulevard du Sud
- Parking du cimetière

Travaux de voirie hors intra-muros pour :

- Chemin du Cap du Bosc
- Route des Arnès

Route de St Clamens

**INFORME** l'assemblée que l'entreprise STRIBAY s'est positionné et à remis un devis pour les travaux envisagés d'un montant de 35 188,00 € HT – 42 225,60 € TTC :

Reprises des parkings : 6369,00 € HT – 7 642,80 € TTC

Voirie hors intra-muros : 28 819,00 € HT – 34582.80 € TTC

La mairie a donc reçu deux devis pour le programme de voirie de l'année.  
Pour mémoire le 1<sup>er</sup> devis présenté lors de la séance du 15 janvier est celui de l'entreprise STPAG qui s'établit uniquement pour les travaux de voirie hors intra-muros à : 35615,00 € HT  
– 42 738,00 € TTC

**Le conseil municipal,**

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le deuxième adjoint,**

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le devis présenté par l'entreprise STRIBAY,

**DIT** que le programme concernant la reprise sera mandaté en fonctionnement à l'article 615232

**DIT** que le programme concernant les travaux de voirie hors intra-muros seront mandaté en investissement à l'article 2151 et feront l'objet de la demande de subvention DETR

**AUTORISE** madame le Maire à signer tous les documents relatifs à sa mise en œuvre.

## **Création d'un Boulodrome – Présentation d'un devis**

---

**Délibération n°2024-017** acceptant la création d'un Boulodrome

Vote : OUI à la majorité (9 voix POUR – 2 voix CONTRE)

Monsieur Gêrôme BEYRIES arrive en cours de Séance. Le nombre de présents est de 10 et celui de votants de 11.

Madame le Maire

**PRESENTE** au conseil municipal le projet de création d'un boulodrome situé boulevard du Nord, face au City-Stade

**PRESENTE** le devis établi par l'entreprise Bois et jardin d'un montant de :  
5 875,00 € HT – 5 875,00 € TTC :

**Le conseil municipal,**

**Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le devis présenté par l'entreprise Bois et jardin,

**DIT** que le montant des travaux est inscrit au budget primitif à l'article 2138 et fera l'objet d'une demande de subvention DETR

**AUTORISE** madame le Maire à signer tous les documents relatifs à sa mise en œuvre.

## **Toit de l'Eglise de Garbic – Présentation de devis**

---

**Délibération n°2024-018** approuvant le devis de réparation du toit de l'Eglise de Garbic et la demande de subvention DETR

Vote : OUI à la majorité (10 voix POUR – 1 Abstention)

Monsieur Gêrôme BEYRIES arrive en cours de Séance. Le nombre de présents est de 10 et celui de votants de 11.

Madame le Maire

**PRESENTE** au conseil municipal les devis établis pour la réparation de la toiture de l'Eglise de Garbic d'un montant de :

- SARL PETRAULT : 95 786,60 € HT – 114 943,92 € TTC
- COLONGES Jean-Yves : 97 441,50 € HT – 116 929,80 € TTC

**Le conseil municipal,**

**Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,**

**Après en avoir délibéré,**



**APPROUVE** le devis présenté par l'entreprise SARL PETRAULT,  
**DIT** que le montant des travaux est inscrit au budget primitif à l'article 2121-Opération 10 et fera l'objet d'une demande de subvention DETR  
**AUTORISE** madame le Maire à signer tous les documents relatifs à sa mise en œuvre.

### Appartement Ancienne Poste - Fenêtres – Présentation de devis

**Délibération n°2024-019** approuvant le devis de changement des fenêtres du logement situé au 169 rue des Balcons des Pyrénées et la demande de subvention DETR

Vote : OUI à la majorité (11 voix POUR)

Monsieur Gérôme BEYRIES arrive en cours de Séance. Le nombre de présents est de 10 et celui de votants de 11.

Madame le Maire

**PRESENTE** au conseil municipal les devis établis pour le changement des fenêtres du logement situé au 169 rue des Balcons des Pyrénées, dit Appartement Ancienne Poste, en vue d'une rénovation énergétique, d'un montant de :

- Entreprise CASEO : 19 631,49 € HT – 21 107,89 € TTC
- Entreprise FRATUS : 19 022,45 € HT – 20 068,68 € TTC
- Entreprise Ô Sur Mesure : 21 371,76 € HT – 22 547,20 € TTC

**Le conseil municipal,**

**Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le devis présenté par l'entreprise FRATUS,

**DIT** que le montant des travaux est inscrit au budget primitif à l'article 2132 et fera l'objet d'une demande de subvention DETR

**AUTORISE** madame le Maire à signer tous les documents relatifs à sa mise en œuvre.

### Informations et questions diverses

#### TERRAIN DE FOOTBALL – FONDS DE CONCOURS DEMANDE PAR LA CCGT

Fin de séance : 22h10

Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 06 mai 2024 à 20h30.

Le secrétaire de séance,  
Audrey PEQUIGNOT



Le maire,  
Maryelle VIDAL



